

MODELE DE FORMUALIRE D'AVENANT A L'ENGAGEMENT (version SECOND SEMESTRE 2022) :

PARTIE II : DE LA CONVENTION-CADRE EN VUE DE LA PRODUCTION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE "AVENANT"

ATTENTION : en remplissant et en signant le présent avenant, l'investisseur dont l'identification est reprise en **point 2.2**, modifie à la hausse le montant du Placement Tax Shelter pour lequel il s'est engagé en signant préalablement une fiche ENGAGEMENT et pour lequel il a reçu de la part de Movie Tax Invest une confirmation de prise en compte avec un numéro d'identification. Le présent avenant est soumis aux mêmes conditions que l'ENGAGEMENT dont il fait partie intégrante. Il ne peut y avoir qu'un seul avenant par ENGAGEMENT et il ne peut y avoir d'avenant si l'ENGAGEMENT auquel se rapporte cet avenant a déjà fait l'objet d'une Allocation de la part de Movie Tax Invest et de La Cie Cinématographique (**Partie III** de la Convention-Cadre reprise au **point R1C** de l'Offre).

N°	DESIGNATIONS :
2.1	MENTIONS D'IDENTIFICATION :
2.1.1	Numéro d'identification de l'Engagement : XXXXXXXX Ce numéro est repris au point 1.7.6 de l'Engagement.
2.1.2	Nom de L'investisseur : XXXXXX Adresse du siège social de l'Investisseur : rue : XXXXXX N° : XXXX boîte : XXXX Localité : XXXXXXXX CP : XXXXX
2.1.3	N° de TVA Intracomunautaire : BE0XXXXXXX
2.1.4	Prénom et nom du signataire : XXXXXXXX
2.1.5	Fonction du signataire : XXXXXXXX

2.2	MENTIONS RELATIVES AU PLACEMENT :
2.2.1	Montant du Placement de l'Engagement : XXXXX euros Ce montant est repris en cadre 1.2.1 de l'Engagement.
2.2.2	Majoration visée par le présent avenant : XXXXX euros Attention, le montant minimum de la majoration ne peut être inférieur à 500 euros. Si l'Engagement prévoit un investissement dans un Tax Shelter Durable, le présent avenant sera traité de la même manière.
2.2.3	Nouveau total du Placement après avenant : XXXXX euros La somme des Placements de l'ENGAGEMENT et de son AVENANT ne peut dépasser la somme de 475.059,38 euros pour les exercices qui se clôturent au plus tard le 31 décembre 2022 (Article 194ter CIR92), pour les exercices qui se clôturent au-delà de cette date, le montant maximum des Placements de L'ENGAGEMENT et de son AVENANT est limité à la somme de 237,529,69 euros.

2.3	SIGNATURE DE L'INVESTISSEUR :	2.4	SIGNATURE DE L'EMETTEUR :
2.3.1	Fait à : XXXXXX	2.4.1	L'Avenant à l'Engagement Tax Shelter n'est valable que lorsqu'il est dûment rempli et porte la signature de l'Investisseur et de Movie Tax Invest + le n° d'identification de la fiche. N° d'identification : XXXXXXXX
2.3.2	Le : XXXXXX	2.4.2	Fait à : Bruxelles
2.3.3	Signature : <i>La signature électronique est autorisée (scan ou signature électronique)</i>	2.4.3	Signature et cachet MTI : <i>La signature électronique est autorisée (scan ou signature électronique)</i>
2.3.4	Nom du signataire : XXXXXX	2.4.4	Nom du signataire : Gaëtan DAVID ou André LOGIE

2.4.5	Avenant rempli par : INVESTISSEUR ou FACILITATEUR + non ou MOVIE TAX INVEST
-------	---

CE DOCUMENT EST A ENVOYER, APRES SIGNATURE, EN PDF A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : info@movietaxinvest.be ET/OU EN VERSION PAPIER PAR COURRIER ORDINAIRE A L'ADRESSE DE MOVIE TAX INVEST : 28 bte 0A, AVENUE DES VILLAS, 1060 BRUXELLES. **ATTENTION :** POUR LES INVESTISSEURS DONT L'EXERCICE SOCIAL SE TERMINE DANS LES 30 JOURS CALENDRIER QUI SUIVENT LA SIGNATURE DU PRESENT ENGAGEMENT, IL EST RECOMMANDE DE PRENDRE CONTACT AVEC L'EMETTEUR DIRECTEMENT PAR TELEPHONE AFIN D'ETRE CERTAIN QUE L'ENGAGEMENT SERA BIEN PRIS EN COMPTE DANS LES DELAIS ET QUE LA CONVENTION-CADRE SERA BIEN SIGNEE DANS L'ANNEE FISCALE SOUHAITEE. L'EMETTEUR EST JOIGNABLE AU NUMERO DE TELEPHONE SUIVANT : +32 (0)2 230 44 44.